

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT ET A
L'ALIENATION D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE SUR LA
COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES**

Par arrêté en date du 6 Janvier 2021, le Maire de la Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles a ordonné une enquête publique portant sur le déclassement et l'aliénation d'une portion de voie communale à Cheuger.

M. Clarisse ROUGIER a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint-Sulpice-les-Feuilles, du Mercredi 27 Janvier 2021 au Mercredi 17 Février 2021, du lundi au vendredi de 9 Heures à 12 Heures et de 14 Heures à 17 Heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Saint-Sulpice-les-Feuilles :

- Le Mercredi 27 Janvier 2021 de 9 Heures à 12 Heures
- Le Mercredi 17 Février 2021 de 14 Heures à 17 Heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou par courrier à transmettre à M. le commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Sulpice-les-Feuilles.



Le Maire : A. JOUANNY